Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 5 (1925-1934)

Heft: 2

Artikel: Notes d'archéologie genevoise. X-XI

Autor: Blondel, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002817

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTES D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

PAR.

Louis BLONDEL

X

BOURG-DE-FOUR

L'opinion des auteurs a varié sur l'origine du nom de Bourg-de-Four. Les traductions latines, par les notaires du moyen âge, d'une dénomination locale et l'absence de textes français pour les périodes anciennes rendent la recherche malaisée.

Au XVIIe siècle, Spon, qui s'est servi de manuscrits de Goulart et d'autres « antiquaires » antérieurs, faisait dériver le mot Bourg-de-Four de Boarium forum ². De la Corbière reprend cette même thèse, qui n'est pas admissible, mais mentionne avec raison, comme nous le verrons dans la suite, l'existence d'un marché du bétail ³. Bonivard, comme les notaires de la fin du moyen âge, disait: « Le Bourg-de-Four en savoyen, qui signifie en françois bourg de dehors » ⁴. D'autres enfin rattachent cette origine étymologique à un four qui se serait trouvé dans le quartier, ce qui pourrait se soutenir. Il appartenait à Galiffe de poser ce problème sur des bases plus sûres, l'examen des anciens textes et les données topographiques ⁵. Il rejette

³ Genève, Arch. d'État, Ms. 117, p. 91–92.

¹ Voir B. H. G., t. IV, p. 23 et suiv., 55 et suiv., 341 et suiv., 473 et suiv.

² Spon, *Histoire de Genève*, éd. 1730, in-4, t. I, p. 15. Dans le texte, il interprète par Bourg de dehors; sur la carte de «Genève ancienne» il accepte l'étymologie *Forum boarium*.

⁴ Fr. Bonivard, *Chroniques de Genève*, publ. par G. Revilliod, 1867, t. I, p. 31.

⁵ J.-B.-G. Galiffe, Genève historique et archéologique (Genève 1869), t. I, p. 99-100.

l'opinion d'une appellation primitive se rapportant au bourg extérieur et montre que le mot four vient de forum.

Nous reprendrons en premier lieu les preuves en faveur d'une telle interprétation, pour voir ensuite comment elles peuvent se concilier avec l'état des lieux.

Le plus ancien texte mentionné par le Régeste est de 1288, à propos d'un four in foro veteri 1, mais un acte inédit de 1281 donne la même forme 2. Heureusement que l'obituaire de St-Pierre nous permet de retrouver des textes bien antérieurs. Ainsi la maison de Geneva, femme d'Amédée de Postella est dite « in casali Manigodi, in foro et casali Petri de Crusilia » 3. Amédée de Postella est cité en 1148 et 1196, il en est de même de Pierre de Cruseille mentionné à cette dernière date 4. Semblables conclusions pour l'acte concernant la maison de la femme de « Jacobi Sissoris in foro veteri», qui est aussi celle de Pierre de Cruseille et l'acte de Geneva, femme de Michel Clarier, pour la «leyde» du sel «in foro gebennensi» 5. Clarier apparaît en 1196. Les immeubles Clarier passeront plus tard aux de St-Joire et se trouvaient au haut de la rue Verdaine; ils couvraient toute une partie du quartier.

Plusieurs autres mentions de l'obituaire doivent certainement appartenir au XIIe siècle ou au début du XIIIe siècle, ceux de Carbonellus Joperti, soit Joubert, forgeron, de Paien et Durand de la Porte, de Falca, femme de Guillaume Brun dont l'immeuble est voisin d'un four, enfin de Semelia de Truas, sans que nous puissions affirmer une date exacte 6. Toutes ces maisons sont dites in foro. L'acte de Durand de la Porte indique plusieurs propriétés, une maison in foro, une autre dans la cité et des vignes à Valeiry. Ces distinctions démontrent qu'à cette époque la place du Bourg-de-Four n'était pas encore comprise dans la cité. Nous avons

¹ Régeste genevois, nº 1259.

² Genève, Arch. d'État, Chapelle St-Esprit à St-Pierre, R. I.

³ M.D.G., t. XXI, p. 214.

⁴ Régeste genevois, nos 322, 463.

⁵ Régeste genevois, nº 463.

⁶ M.D.G., t. XXI, p. 42, 113, 154, 155, 169.

vu ailleurs que les fortifications n'ont entouré ce quartier que dans la seconde moitié du XIIe siècle. D'autre part les Jopert ont précédé dans leurs propriétés la famille de la Porte. L'un d'eux, Jopert (ou Jaspert) de la Porte, chanoine, mentionne sa maison de la Porte, c'est celle du Bourg-de-Four, et aussi celle près de St-Germain ¹. Cette dernière appartenait en 1179 à Jopert ranchier ². Un Guillaume Jopert, chanoine, est connu dès 1170 ³.

Un des actes de l'obituaire est particulièrement intéressant, Girard Gaen, ou plutôt Gaien (non pas Garen) donne 6 deniers sur sa chapelle qui est in foro et sur l'hypothèque qu'il possède sur les dîmes à Malagny et à Genthod 4. Nous n'avons pu identifier cette chapelle. La seule connue dans cette région, dédiée à Notre Dame, dépendait de l'hôpital du Bourg-de-Four ou de St-Joire, elle fut fondée par Mathieu Claret ou Clarier, décédé avant 1263 5. Sa fille Anthonia était la femme d'Aymon de St-Joire (fils de feu Rifier). Cet hôpital est qualifié de maison « A les beguines » dans deux actes dont l'un concerne Jean Clarier, vivant en 1255, le second est daté de 1289 6. Remarquons en passant que cet hôpital doit avoir été fondé par la famille Clarier, puis augmenté par les de St-Joire leurs alliés, que cet établissement, appelé aussi la «Sanarine», était destinée à soigner les femmes en couches 7. Sa première mention, sous le nom d'hôpital de foro veteri n'apparaît qu'en 1281, mais il est bien plus ancien, la chapelle tout au moins. La chapelle du nommé Girard Gaien ou Gai est encore inconnue. Les terrains Clarier, puis de St-Joire, ont

¹ M.D.G., t. XXI, p. 251.

 $^{^2}$ M.D.G., t. XIV, p. 41. Cf. aussi Pierre Jopert dans M.D.G., t. XXI, p. 119.

³ Régeste genevois, nos 387, 405, 414, etc.

⁴ M.D.G., t. XXI, p. 45.

 $^{^5}$ M.D.G., t. III, p. 213. Chaponnière a commis une erreur; Mathieu Clarier est dit: quondam en 1477; il était décédé depuis longtemps. Régeste genevois, n^{os} 950, 957.

⁶ M.D.G., t. XXI, p. 86. Genève, Arch. d'État, Inventaires, chapitre I, fo 13 vo.

⁷ Genève, Arch. d'État, Testament de Rodolphe de St-Joire en 1348, Inventaires, chapitre I, fo 13 vo.

dû à l'origine comprendre l'espace limité entre la rue Verdaine et la rue des Chaudronniers, ainsi que l'emplacement du château de Coudrée avec les jardins sous l'évêché. Peu à peu cette propriété s'est morcelée et bâtie.

Pendant le cours du XIIe siècle, la forme employée pour le Bourg-de-Four est forum tout court, traduction du mot four ou for. Dès le début du XIIIe siècle les actes portent in foro veteri. C'est le cas pour le passage précité de Jean Clarier, puis de Guillauma, veuve de Thomas Chalois, vivant encore en 1270; sa maison est celle de Pierre de St-Oyen (de S^{to} -Eugendo), elle est près des forges (fabricas) 1. Avmon de Feniz, mentionné en 1268, décédé avant 1275, a aussi un immeuble, soit chosal, in foro veteri2. A partir de ce moment les actes deviennent plus nombreux et portent jusqu'au début du siècle suivant la même désignation. Un passage des comptes des châtelains du château de Genève (1283) traduit en latin la désignation locale par veteri mercato, le vieux marché 3. Dès 1290, un nouvel élément s'introduit dans les dénominations, celui du bourg, pris dans le sens de quartier, de l'agglomération autour de la place, le «bourg St-Victor» (1292), le «vieux bourg St-Victor» (1290), « le bourg de Genève » (1312), « le bourg vieux » (1333) 4. Cette appellation ne comprend plus seulement la place, mais tout le quartier avec ses rues: la rue du Puits (Saint-Léger), de Saint-Christophe (Étienne Dumont), des Peyroliers (Chaudronniers). C'est en 1339, que, pour la première fois, nous reconnaissons l'amalgame des deux éléments, la place et le bourg, avec cette désignation: « au bour de four le vieux » (transcription française du XVIe siècle), in burgo foris veteri (1348) 5. La forme de

¹ M.D.G., t. XXI, p. 86, 28.

² M.D.G., t. XXI, p. 20.

³ M.D.G., t. VII, p. 327. On voit aussi la mention: furnum de foro veteri subtus castrum. 1299 Genève. Arch. d'État, Chapitre R. 81.

⁴ Régeste genevois, nos 1367, 1311. Genève, Arch. d'État, N. D. la Neuve 2, fos 21 vo, 19 et Inventaires, chapitre I, fos 8, 10 vo, etc.

⁵ Genève, Arch. d'État, N. D. la Neuve I², fo 90, 2 fo 10.

veteri foro ou foro veteri, sans la mention du bourg, ne se maintient que jusque vers 1319.

Dès la fin du XIVe siècle, le mot vieux tombe; les notaires interprètent le terme local, ils n'écrivent plus in burgo foris veteri, mais in burgo foris tout court qu'ils traduisent par burgo exteriori, le bourg de dehors, ce qui n'a aucun sens puisque ce quartier était dans les murs. C'est à partir de ce moment qu'oubliant l'ancienne forme les actes notariés expliquent foris, par extérieur ou dehors. Il est clair que c'est une transcription littéraire sans rapport avec l'étymologie ancienne.

D'innombrables actes répètent jusqu'à la Réforme la désignation in burgo foris, quelquefois in burgo veteri seu exteriori (1429)¹. A la fin du XVe siècle et au début du siècle suivant nous trouvons les premières mentions françaises: « quartier du bourg desfourt » (1485), « Bour deffour », le plus souvent «Bourg-de-Four», une fois «Bourg-de-Feur» en 1541². Dunant prétend qu'en patois on disait au XIXe siècle « Borg-de-Feur » ³.

Il nous paraît incontestable que four vient de forum et que nous avons ici la même racine que pour Fourvière à Lyon. Soit: Forum vetus, forviel, forviedre et fourvière, mais, à Genève, le mot vieux est tombé au profit du mot bourg 4. Nous avons aussi « Feurs », le forum Segusiavorum, Forli en Italie, etc. 5. Le Bourg - de - Four serait donc l'ancien forum de Genève.

A côté des preuves étymologiques nous obtenons des certitudes en étudiant la question de l'emplacement du Bourg-de-Four et la nature des marchés qui s'y tenaient.

¹ Genève, Arch. d'État, chapitre Gr. 17, nº 1417.

² Genève, Arch. d'État, Bourgeoisie A. I., p. 168; R. C., 11 juin 1541.

³ Fr. Bonivard, Les chroniques de Genève, éd. Dunant, 1831, t. I, p. 72-73. Spon, op. cit., t. I, p. 15.

⁴ Allmer et Dissard, Inscriptions antiques du Musée de Lyon, t. II, p. 292.

⁵ A Nyon, au moyen âge, on parlait aussi de la voie allant au forum (carreriam de veteri foro). Voir: Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, 1875, p. 204, note 112.

C'est là que de tout temps eurent lieu les marchés du bétail et du blé. Pierre d'Airebaudouze écrit ceci au début du XVIIe siècle à propos du Bourg-de-Four «où se tient le marché du bestail comme chevaux, bœufs, vaches, chèvres, moutons et pourceaux et autres semblables, comme aussi le marché du bled, froment et autres graines pour le débit desquels il y a des mesures anciennes de pierre de marbre de toutes les sortes pour la commodité des vendeurs et achepteurs avec leurs rasoires marquées de la marque de la ville y avant les mesures de la couppe qui est de la contenance d'environ un sac, celle du bichet qui est une demi couppe, celle du quart de la couppe et celle de la quarte qui est le demi quart » 1. La coutume du marché au bétail est rompue seulement en 1714. Suivant une décision datant du 14 juin 1713, le conseil décide de transporter « à la rue dès le manège à la porte Neuve sous la Treille, la place ordinaire du marché aux bœufs et aux vaches... » Dès lors ce marché n'eut plus lieu sur la place du Bourg-de-Four 2.

Quant au marché du blé, nous savons que les mesures en pierre, peut-être les plus vieilles de la cité, provenaient de la maison de ville et demeurèrent sur cet emplacement dès 1565, mais que d'autres places dans la suite servirent aussi pour la vente du grain. Ces mesures n'étaient plus utilisées au début du XVIIe siècle, on les fit couvrir en 1634 ³. Tout auprès des mesures situées devant les maisons comprises entre la place et la rue Chausse-Coq (nº 19) se trouvait un four banal, qui n'est pas très vieux. D'autres fours plus anciens existaient dans la région; l'un tout près de la porte dite du château (arcade du Bourg-de-Four) sous les anciens murs de la ville et le château, l'autre le four « de Orses » à la rue des Chaudronniers 4.

On sait combien les foires du bétail remontent à une haute

¹ Genève, Société d'Histoire, Ms. 231, fo 10.

² Genève, Arch. d'État, R.C. 1713, p. 301; 1714, p. 189.

³ *Ibid.*, R.C. 1634, f° 8. Pour le transfert du marché du blé, voir: *Ibid.*, R.C., 11 déc. 1565, f° 130.

⁴ M.D.G., t. XXI, p. 155. Genève, Arch. d'État, Chapitre R. 81. Régeste genevois, nº 1259, etc.

antiquité et comme on peut les suivre à travers les siècles sur les mêmes emplacements. Près de chez nous, celles de Gaillard subsistent au même endroit bien que depuis longtemps ce village ne possède plus son château comtal et ne soit plus le centre d'un bailliage. Tout le monde connaît l'extraordinaire vitalité des foires du Mont Beuvray, qui se sont succédées depuis l'époque gauloise jusqu'aux temps modernes ¹. Ceci malgré la destruction complète de Bibracte et la nature peu accessible de cette hauteur. Il est bien probable que déjà à l'époque de l'oppidum de Genève, cette place, devant la porte principale, au confluent des routes devait servir aux marchés et aux foires du bétail allobroge. Tout naturellement les campagnards venaient là, dans cet espace libre hors les murs; attacher leur bétail et cette habitude, malgré l'extension urbaine, a persisté à travers les siècles. Le forum boarium des auteurs du XVIIe siècle se justifie ainsi. Des actes de 1433 et années suivantes indiquent les maison, sises sous la terrasse de l'Auditoire «in burgo foris, prope forum vaccharum» 2. En 1543, «les héritiers de feu Jean de laz Naz vont par le Bourg de Feur demandant la leyde des bêtes, assavoir 4 den. par bête de celles qui se vendent, disant cela leur appartenir par donation des évêques, ce que ne voulons permettre ni endurer; par quoi résolu que cela soit mis bas » 3. Le commerce du bétail est certainement une preuve de l'antiquité de cette place comme lieu de marché.

Quelle différence peut-on faire entre le forum marché et le forum judiciaire et politique, centre des affaires municipales? Il est impossible de faire le départ entre ces deux notions. Dans de très grandes villes, il a fini par être distinct, mais dans des agglomérations secondaires, il a le plus souvent été l'un et l'autre. Même dans un centre comme Rome la place du forum a été au début un marché, un champ de foire. Ce ne fut que par l'extension des affaires publiques que l'on dut distinguer les emplacements. Nous

³ *Ibid.*, R.C. 1541, fo 163.

J.-G. Bulliot, Fouilles du Mont Bewray, 1899, t. II, p. 45 et suiv.
 Genève, Arch. d'État, Grange-Tavel, R. 3, R. 4 et Grosses.

pensons qu'à Genève, il a servi aussi bien aux marchés qu'aux réunions populaires.

Plusieurs indices nous portent à croire que les foires si importantes au moyen âge prirent naissance sur la place du Bourg-de-Four. Cet usage ne dut disparaître que peu avant 1309, au moment de la fondation des halles au Molard et la création des quartiers au bord du lac ¹. C'est du reste à la fin du XIIIe siècle qu'intervient la notion de vieux forum, par opposition au forum. Nous ne voulons pas par là identifier le mot forum avec le mot foire qui dérive du mot feriae. Toujours est-il que le marché a dû être à l'origine des foires ². Nous savons qu'en 1556 encore, on tenait au Bourg-de-Four, le 22 février, la foire de la Chaire de St-Pierre ³.

La disposition et la situation de la place viennent à l'appui de la thèse que le Bourg-de-Four est l'ancien forum. Bien que sur l'emplacement de la Madeleine il y ait eu un marché 4 et un centre commercial ou industriel relié au port, la place sur la colline restait le vrai centre de la cité. Au début, ce site compris dans la dépression, le grand fossé de l'oppidum, était il est vrai hors les murs, mais après l'extension impériale romaine, il se trouva au centre de l'agglomération 5. D'un côté, au couchant, l'ancienne ville allobroge, de l'autre au levant, la nouvelle ville comprenant le plateau des Tranchées. De tous temps les principales artères du pays allobroge se sont rencontrées en ce point. Les grandes routes impériales, de Vienne par Annecy (Boutae), ou de Lyon par Seyssel (Condate) unies en un seul tracé depuis Carouge, suivaient par le pont d'Arve et la rue Saint-Léger 6 (Cf. fig. 3). Celles de la rive gauche

¹ Régeste genevois, nº 1634.

² Fr. Borel, Les foires de Genève au XVe siècle (Genève, 1892), p. 2.

³ R.C. 1556, fo 19. Borel, op. cit., p. 55.

⁴ L. Blondel, Le port gallo-romain de Genève, dans Genava, III, p. 95 et Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1925, dans Genava, IV, p. 68–74.

⁵ L. Blondel, L'oppidum de Genève, dans B. H. G., t. IV, p. 349-354

⁶ Pour ces routes, voir: L. Blondel, Les faubourgs de Genève au XVe siècle, dans M.D.G., série in-4, t. V, p. 48.

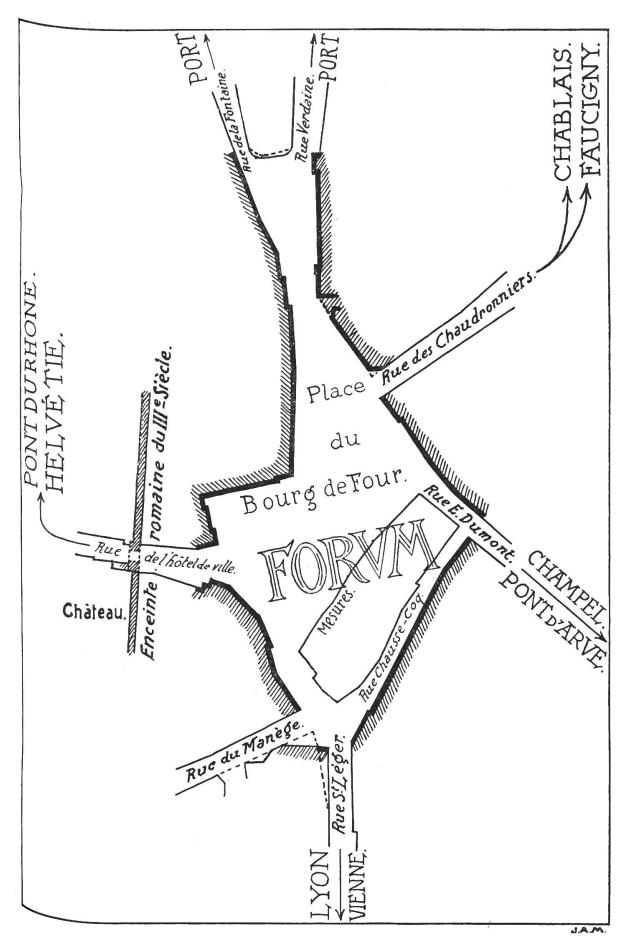


Fig. 3. — Bourg-de-Four.

du lac et du Faucigny se réunissaient sur le plateau des Tranchées (S^t-Victor) pour former la «Belle Rue» du moyen âge en prolongement de la rue des Chaudronniers. De moindre importance au nord, les voies du port, la rue de la Fontaine ou du Boule, autrefois la voie « Pécheresse » ¹, et la rue Verdaine, au sud la rue Étienne-Dumont (S^t-Christophe) qui desservait Champel et rejoignait la voie du pont d'Arve. Toutes se croisaient à ce carrefour avant de pénétrer sur le promontoire de l'ancien oppidum pour former la rue menant au pont du Rhône et au territoire helvète.

Après les désastres des invasions du IIIe siècle, la cité amoindrie se retire derrière une enceinte réduite sur l'emplacement de l'ancien oppidum; alors seulement le vieux centre s'est retrouvé hors les murs et ceci pour des siècles ². Ce phénomène s'est reproduit dans nombre de villes de la Gaule; à Bordeaux, par exemple, l'ancien forum a été laissé hors des murs de la cité, de même à Autun et à Avenches³. Les fortifications n'ont englobé de nouveau ce quartier et la place qu'au milieu du XIIe siècle ⁴. La forme de la place, sa disposition, font voir qu'elle est née des besoins de la circulation et non d'un plan architectural préconçu. Dans les colonies et villes nouvelles les Romains ont établi de toutes pièces le forum avec ses édifices publics. Ici rien de semblable, ce sont les voies d'accès qui, par leur croisement, ont, sur l'emplacement du fossé préhistorique, motivé ce carrefour.

Des édifices publics s'élevaient-ils en bordure de cette place pendant l'époque impériale? Sans doute le temple qui occupait l'emplacement de St-Pierre dominait le Bourg-de-Four, peut-être d'autres monuments d'utilité publique ont-ils pu se grouper dans cette région, mais il faut exclure l'idée qu'on pourra jamais retrouver là les restes d'une

¹ M.D.G., t. XXI, p. 145. Genève, Arch. d'État, Actes privés, Portef. I, Jean de Postella, 1350.

² L. Blondel, L'enceinte romaine de Genève, dans Genava, II, p. 109 et suiv.

³ A. Blanchet, Les enceintes romaines de la Gaule (Paris, 1907), p. 168.

⁴ L. Blondel, Le château de Genève, dans B.H.G., t. IV, p. 367-368.

curie. En effet, Genève n'a dû posséder un édifice semblable qu'au moment où elle a obtenu le rang de cité, soit au IVe siècle, après que l'agglomération se fut réfugiée derrière une enceinte réduite. A cette date la place qui nous occupe était hors les murs. Auparavant les attributions municipales de Genève n'étaient que minimes, il n'y avait que des fonctionnaires subalternes, les édiles; tout dépendait du pouvoir central de Vienne. Si jamais il y a eu un édifice de la curie, il n'a pu s'élever qu'à l'intérieur des murs, dans le quartier de S^t Pierre ou de S^t Germain.

Pour ces motifs nous ne croyons pas à l'existence de monuments importants autour du Bourg-de-Four; les fouilles accidentelles n'ont rien révélé de semblable, à part quelques vestiges de maisons antiques. Il resterait seulement à déterminer l'emplacement du théâtre, qui a certainement existé. De petits vici comme Boutae en possédaient un 1.

La superficie de la place n'est pas inférieure à celle d'autres cités similaires. Il est probable que dans l'antiquité elle était plus vaste. Après la destruction du château comtal, les maisons ont gagné du terrain du côté occidental. Au sud, les immeubles entre la place et la rue Chausse-Coq semblent avoir été pris sur la place au début du moyen âge. La rue Chausse-Coq s'appelait autrefois la rue « d'Enfer », probablement d'infernum, rue d'en bas ². A la place des boutiques à front du marché, des maisons se sont définitivement installées en ce point.

En résumé, l'étymologie du nom du Bourg-de-Four désigne l'ancien forum, le vieux marché de la ville. Les déductions que nous avons faites, soit du point de vue topographique, soit de la nature des marchés, confirment cette opinion. La détermination du centre antique de la cité permet de compléter ce que nous savions du plan de la ville gallo-romaine.

¹ Ch. Marteaux et Leroux, Boutae (Les Fins d'Annecy), 1913, p. 78-81.

² Genève, Arch. d'État, Grange-Tavel. Gr. 6, fo 24, 8, fo 236 vo et Gr. (R) en 1433. Sur « enfer », voir: Revue savoisienne, 51e année, 1910, p. 205, et 59e année, 1919, p. 95.

XI

LE PONT ROMAIN DE GENÈVE

Si l'histoire du plus ancien monument de Genève, le pont sur le Rhône, est assez bien connue, la nature de sa construction primitive reste pour nous un problème. Au cours des siècles, il a subi des transformations et des reconstructions totales. Le point que nous voudrions préciser ici serait de savoir comment était le pont, du moyen âge jusqu'au XVIe siècle. Conservait-il, comme on l'a dit, des restes importants de l'époque romaine ? Galiffe, dans Genève historique et archéologique, a déjà cherché à élucider cette question, mais il a ignoré quelques documents qui auraient pu compléter son argumentation.

Depuis lors on a procédé au desséchement du lit du Rhône et, semble-t-il, on aurait dû retrouver des restes des ponts successifs. Malheureusement, si le lit du fleuve, sur les deux bras, a été approfondi sur bien des points, il n'en a pas été de même sous les ponts où, loin de procéder à des fouilles, on a remblayé des creux 1. De nombreux pilotis émergeaient du sol, mais leur position n'a pas été relevée avec soin. La recherche des objets a primé la vérification des constructions qui se sont élevées sur cet emplacement. C'était la méthode archéologique de l'époque et nous ne pouvons en faire grief à nos devanciers.

Nous ne voulons pas refaire ici l'histoire du pont du Rhône, qui reflète tous les principaux faits du passé de Genève ². Notre ville est née de la nécessité du passage sur le Rhône, elle est mentionnée pour cette cause et pour la première fois en 58 av. J.-C. Il faut parvenir jusqu'au

¹ L. Blondel, Le port gallo-romain de Genève, dans Genava, III, p. 97.

² Pour plus de détails, voir: L. Blondel, Le château de l'Ile et son quartier, dans Nos anciens et leurs œuvres, 1916, p. 3 et suiv.

XVIe siècle, en 1546, pour trouver une indication précise sur la nature de sa construction. A la date du 19 mars 1546, nous lisons dans les registres du conseil: « plus l'ont referaz que hont faict marché avecque le susdit masson (Monet Ducetour) de extrayre les pierres de roche estant sous les maysons du Pont du Rosne, que furent du pont du Rosne destruyet du temps de César empereur et luy ont promis 2 s. 6 d. pour quartier de pierre, moyennant que luy soyt ballie dix escus en dehors dudit ovrage. A esté ratiffié ledit marché. Et pour ce qui a aulcunes maysons sus le pont du Rosne que sont en parties fondés sus ledites pierres, ordonné comment dessus que icelles soyent ostées et leur soyt ballie quelques chênes (soit des pilotis) en récompense 1. »

Cette mention est complétée par des indications antérieures de quelques jours: « soit du 12 mars 1546 ², Belloard de St-Gervex. Pour fère la poincte desdits belloars, de roche, a esté ordonné que lon doybve oster les quartiers estant dans le Rosne et iceux que sont en la muraille vers la porte de Cornavin, touteffoys que les Srs. des forteresses en doybgent assemblés pour mestre ordre en tel affere.» D'autre part, dans la Notice sur le Collège de Rive, suivie de l'ordre et manière d'enseigner en la ville de Genève au collège, écrite en 1538, on lit que la ville « s'entretient par ung pont qui jadis estoit de pierre et combien qu'à présent il ne soit que de boys » 3. En 1542 déjà, le conseil, pour subvenir au besoin pressant de matériaux pour les fortifications avait décidé « Que les quartiers des pierres estant sous le pont du Rosne. Résoluz que icelles soyent ostés et remises aut belluard et murallies de la ville et leur soyt fayet commendement (aux habitants) de ne mestre terre ny pierres dessoub leur dites maysons 4. »

Tous ces passages affirment qu'il existait encore au milieu du XVI^e siècle des restes de piles en pierre sous le « pont bâti ». Depuis longtemps déjà, il ne devait plus être

¹ Genève, Arch. d'État, R.C., 19 mars 1546, fo 54 vo.

² *Ibid.*, 12 mars 1546, fo 47 vo.

³ E.-A. Betant, Notice sur le collège de Rive, Genève, 1866.

⁴ Genève, Arch. d'État, R.C., 17 avril 1542, fo 560.

possible de constater en passant l'existence de ces fragments, car le pont était si bien encadré de maisons à droite et à gauche qu'on ne voyait plus de près l'eau du fleuve, ni de loin la substructure du tablier. Il est difficile de se représenter l'importance de ces débris, non pas ceux du pont de César, car à ce moment il devait être entièrement en bois, mais ceux de la basse époque romaine. Il est constant que les ouvrages antiques sont invariablement attribués à César par la tradition populaire, qui ne conserve le souvenir que du plus marquant des empereurs.

Le premier pont de bois, dont les origines se confondent avec celles de l'agglomération lacustre, rompu par César au moment de l'invasion des Helvètes, dut être reconstruit plus solidement vers la fin de l'empire. Fréquemment coupé pendant les invasions barbares, il fut gravement endommagé, en 563, par les vagues causées par la chute du Tauredunum. Dès le début du XIIIe siècle, sur l'île du Rhône, traversée par le pont, l'évêque construit un château fort pour contrôler le péage et affermir son autorité. Pour compléter cette forteresse, ce passage est muni de trois ponts-levis, un à chaque extrémité, un autre vers le milieu du bras droit. De plus, deux autres ponts-levis relient la tour au pont 1. Les engins placés sur le pont, pendant le siège de 1287, portèrent un sérieux préjudice au monument antique. Peu à peu les moulins et les édifices construits sur pilotis enserrent le passage; bien des épisodes de guerre ont pour théâtre le pont et contribuent à le dégrader 2. Aussi une confrérié pour l'œuvre du pont (citée vers 1227) voue tous ses soins à son entretien 3. Mais ces réparations insuffisantes nécessitaient une reconstruction. L'empereur Henri VII, autorise en 1311 l'évêque Aymon du Quart à établir un pont en pierre et à lever une taxe spéciale de péage pour contribuer aux frais de réparation. Mais ce projet ne fut jamais mis à exécution 4.

¹ L. Blondel, Le château de l'Ile, plans.

² Régeste genevois, nos 1248, 1249, etc.

³ Régeste genevois, nº 634.

⁴ Genève, Arch. d'État, P.H. 176.

Peu à peu le bois remplace la pierre et des réfections partielles ne cessent de se succéder au cours des siècles. Dès 1504, la situation devient inquiétante; à cette date il est rompu; la communauté s'oppose à ce qu'il soit réparé à ses frais; dix ans plus tard il menace ruine ¹. De 1530 à 1537, le château de l'Ile est en partie démoli au profit des fortifications de S^t-Gervais ². Enfin, à partir de 1542, les derniers vestiges de maçonnerie disparaissent. Le bois remplace complètement la pierre, au moins après 1560.

Outre les registres du Conseil, nous devrions retrouver dans les comptes divers des détails sur les réparations, mais nous allons montrer combien ces sources renferment peu de mentions, à cause du système d'entretien compliqué, en usage dès le haut moyen âge. En effet, le pont appartenait à l'évêque qui en percevait le péage intégralement; aussi son entretien, pour la plus grande part, dépendait de sa bourse personnelle. Nous ne possédons, malheureusement, à peu d'exceptions près, aucun des comptes de l'évêque. Tout ce qui relevait des défenses du château de l'Île, soit la mise en état des ponts-levis était du ressort du vidomne et châtelain de l'Île. Aussi les châtelains indiquent toutes les années la réfection des passerelles volantes en bois, sujettes aux accidents du temps et aux faits de guerre. Par contre, l'entretien du pont lui-même ne se trouve pas dans ces comptes. Il faut rechercher les contrats d'affermage du péage pour obtenir quelques précisions.

Celui de 1430, dont le manuscrit appartient à la Société d'histoire, conclu pour trois ans et pour 240 florins par an, entre l'évêque et Arnolet de Genestaz, bourgeois de Genève, nous apprend que le fermier du pontonage est tenu de refaire et entretenir à ses frais la partie supérieure du pont, soit le tablier et les barrières; par contre le gros œuvre, c'est-à-dire les chevalets et autres parties essentielles,

¹ Reg. Cons., t. VI, p. 201 et suiv.

² Genève, Arch. d'État, R.C., 8 avril 1530, fo 17; 10 avril, fo 18; Fortifications M. I., en 1537, voyages de «l'Ile à Palex».

³ Genève, Société d'Histoire, Ms. 45, fo 84.

incombent directement à l'évêque 3. Mais en cas d'accident, ce fermier est tenu d'aviser l'évêque et de le prévenir à temps.

Ces mêmes prescriptions se retrouvent dans les comptes de Jean Vieux, receveur général de Félix V, en 1445-1446 et dans un contrat de 1516 de Jean Tacon et Claude du Crêt, admodiataires du pontonage ¹. Plus tard, après le départ de l'évêque, ce fut au maître des halles qu'incomba l'entretien de la partie supérieure du pont, la communauté ayant la charge du gros œuvre.

Nous allons maintenant, après ce rapide exposé montrant les vicissitudes de ce monument et les difficultés résultant de ces diverses instances chargées de son entretien, essayer de nous représenter la nature de sa construction. Les passages cités prouvent indubitablement l'existence de piles en maçonnerie, très diminuées il est vrai, mais ayant résisté jusqu'en plein XVIe siècle. Bien que Galiffe fasse allusion à des comptes de maçons nous n'en avons pas reconnu la trace ². Très vite, on renonça à entretenir ces bases; au fur et à mesure des besoins, on substitua aux pierres des pieux en chêne. Seuls des charpentiers furent appelés au XVIe siècle à travailler au pont.

Nous avons cependant assez de textes pour apprécier l'importance des ruines antiques au moment de leur disparition définitive. Monet Ducetour s'engage à emporter les pierres de roche à raison de 2 sous 6 deniers par quartier, soit 30 deniers par pièce; d'autre part, il se fait allouer par avance une somme de 10 écus en dehors de l'ouvrage ³. Cette dernière somme doit représenter, nous semble-t-il,

¹ Fr. Borel, Les foires de Genève au XVe siècle, p. 256 et pièces justificatives p. 93. Genève, Arch. d'État, min. Claude Richardet not., vol. I, nº 24. Voir aussi des comptes de l'évêque dans P.H. 925 en 1522, décrits par É. Rivoire dans les Étrennes genevoises 1926, sous le titre de: Un compte de ménage de Pierre de la Baume, p. 6.

² J.-B.-G. Galiffe, Genève historique et archéologique, t. I, p. 29 et suiv.

³ Genève, Arch. d'État, R.C., 19 mars 1546, fo 54 vo. Ce ne sont pas 2 florins 6 sous, comme le dit Galiffe, mais 2 sous 6 deniers, qu'il faut lire dans le texte.

une évaluation du travail complet, soit, si l'on compte l'écu à 50 sous, environ 6000 deniers 1. Comme chaque quartier vaut 30 deniers, cela représenterait 200 roches. Le même jour, il était fait marché avec le même Monet Ducetour pour 200 roches à Cornavin le prix de 18 écus à charge par lui de refaire la muraille 2. Si nous faisons la part des 30 deniers qu'il touche en plus pour chaque bloc qu'il retire du Rhône, nous arrivons à une équivalence correspondant environ à ces 8 écus supplémentaires, d'autant plus que la peine de refaire la muraille de Cornavin doit compenser la difficulté du travail dans le fleuve. En admettant ce principe, chaque quartier aurait coûté 54 deniers, soit 4 sous 6 deniers, à la communauté, ce qui est considérable et représente des pierres importantes. En effet, le sou valait bien 1 franc de notre monnaie avant guerre (1914) et la main d'œuvre était très bon marché au XVIe siècle.

Nous avons essayé de contrôler ces chiffres en consultant les livres des trésoriers, et nous avons relevé cinq passages dans un petit carnet de comptes des fortifications, malheureusement à demi pourri et rogné 3. A la date du 23 mai 1546 on y remarque: « plus az mestre Monnet pour se que ses servytour sce sont aydé a chargé les cartys aut charroton sur le pon du Ronne, pour journée 10 à s. 4. (soit) Ff. 3, s. 4. » et plus loin un texte en partie disparu qui finit par « ...pierre du Rone du cotés du Ronne pour methie pour refère la murallez à s. 4. = Ff. 2, s. 4. Plus pour dous journé de masson qui ont bessonés avecque les dé manovrié a s. 5 = Ff. — s. 10 », du 20 juin 1546. Les pierres retirées étaient en effet employées pour les fortifications de St-Gervais. Deux autres mentions, sans spécification de lieu, mais concernant les journées des «vallet de mestre Monnet du Sectour » se lisent encore au 25 juillet 1546. Malgré tout, ces mentions incomplètes prouvent que

¹ E. Demole, *Histoire monétaire de Genève*, dans M.D.G., série in-4, t. I, p. 122.

² Genève, Arch. d'État, R.C., 19 mars 1546, fo 54 vo.

³ Genève, Arch. d'État, Chambre des fortifications, M. 2, f^{os} 12 v^o, 29 v^o, 47, etc.

le travail a été exécuté, mais ne peuvent nous apporter un contrôle complet de l'opération.

Il est probable que tout n'a pas été enlevé entre 1542 et 1546, des passages des registres du Conseil sembleraient le prouver. L'un, il est vrai antérieur à la date du 26 juin 1545, dit ceci: « Ordonné que le dit pont soyt mis en son entier et que les contreroleurs suyvent a cella et que soyt advisée de le pavys de pierre dempuys la porte du pont du Rhosne jusquez a l'Isle 1.» Si on songeait à le paver de pierre, il devait encore exister des bases solides; mais ce passage concerne uniquement le bras gauche du fleuve. Quinze ans plus tard, le 18 mars 1560, le secrétaire du Conseil écrit: « Pont du Rosne; parcequ'il est nécessaire de faire accoustrer ledit pont qui s'en va en ruine l'on a arresté que l'on face ung faulx pont et cependant qu'on advise s'il sera bon de faire des arcs de pierre 2. » Jamais à une époque de pauvreté et de pénurie financière le Conseil n'aurait songé à proposer de faire des arches en pierre si les piles n'avaient encore partiellement existé.

Par ces indications, principalement le texte de 1545 et aussi que les démolitions du château de l'Ile, ainsi que l'enlèvement des pierres, ont eu lieu du côté du bras droit du Rhône, appelé « Blanchard », nous devons en inférer que l'extraction des blocs a commencé sur ce bras près de St-Gervais. Au milieu du XVIe siècle, il ne devait plus rester de maçonnerie dans cette partie; déjà le siècle précédent les contrats d'affermage spécifient que le fermier du pontonage doit, en plus du tablier du pont, refaire les barrières en bois du Blanchard. Nous ne savons de quelles barrières il s'agit, mais il existait aussi des digues mentionnées par un compte de l'évêque en 1522 ³. Sur ce même bras il y avait deux ponts-levis qui, déjà très anciennement, avaient coupé le pont. Sur le bras gauche du fleuve, le pont moins endommagé a dû conserver plus longtemps ses piles en pierre.

¹ Genève, Arch. d'État, R.C., 26 juin 1545, fo 164.

² Ibid., R.C., 18 mars 1560, fo 20 vo.

³ Ibid., P.H. 925.

Le nom de Blanchard provient, semble-t-il, de la propriété du « pré de l'Île » à St-Gervais, qui est aussi qualifié de Blanchard appartenant à l'évêque 1.

Nous ne possédons que deux plans anciens concernant le pont, celui de Billon de 1726, qui n'a d'intérêt que pour le bras droit, toute la région du bras gauche ayant brûlé en 1670, et un petit plan partiel gravé par Fr. Diodati à l'occasion de cet incendie 2. Grâce à ces deux plans nous pouvons nous rendre un compte exact du lotissement des maisons bordant le pont. Ces parcelles sur les eaux ont peu à peu été abergées à des particuliers et les immeubles sont venus s'appuyer sur les piles en maçonnerie du pont antique. (Cela est indiqué dans le texte du 19 mars 1546). Elles offrent une régularité remarquable bien qu'au cours des siècles quelques-unes d'entr'elles aient été subdivisées. En recherchant l'étendue, soit la largeur de ces lotissements primitifs et en les comparant avec des vues du pont avant son embrasement au XVIIe siècle, nous pouvons en déduire l'espacement des travées du pont.

Les grands ponts-levis pouvaient aussi correspondre à la distance entre deux culées, mais nous en doutons, les plateaux employés mesuraient au plus 12 pieds ³. En ce qui concerne le petit pont-levis du bras droit, nous savons qu'il n'excédait pas la largeur de la parcelle voisine, soit 20 pieds, et que cette parcelle n'était que la moitié du lotissement primitif, soit 40 pieds. L'abergement de Jean Lullin, le 22 octobre 1557, et la reconnaissance de Claude Savoex en 1543, permettent de faire ces déductions ⁴. Enfin les pannes employées par les charpentiers au XVIe siècle

¹ Genève, Arch. d'État, Évêché, Extrait 28, fo 34.

² J.-B.-G. Galiffe, op. cit., t. I, p. 38. Le plan de Fr. Diodati se trouve dans les deux premières éditions de L'embrasement du pont du Rhône à Genève arrivé le 18 de janvier 1670, décrit par Vincent Minutoli (Genève, de Tournes, s.d.), mais ne se trouve pas dans la réimpr. faite par Fick en 1866.

³ Genève, Société d'histoire, Mss., Papiers Mallet, copies des comptes des châtelains de l'Île et de Chillon conservés à Turin.

⁴ Genève, Arch. d'État, Évêché Gr. 8, fos 327 et suiv.; Abergements Gr. 3, fo 319 vo.

ne mesurent jamais moins de 30 pieds ¹. La moyenne des espacements entre les axes des piles serait donc d'environ 12 mètres 80, mais il est certain que toutes les portées n'étaient pas semblables. Du bas de Coutance jusqu'au bras gauche, l'Ile comprise, il faudrait compter 7 travées, de ce dernier point jusqu'à la porte du Pont du Rhône 9 travées, dont 4 sous la Place Bel-Air et la rue de la Monnaie actuelle, terrain conquis sur le fleuve dès le XII^e siècle et après l'incendie de 1670. Les gravures concordent avec ces données. A ces premiers chiffres, pour obtenir la longueur primitive du pont, il faut ajouter au moins une travée du côté de Saint-Gervais et deux au bas de la Cité. Ce qui fait un total de 19 travées et une longueur de 220 mètres environ.

Le pont antique traversait d'un seul jet du bas de la Cité à la place de St-Gervais (Cf. fig. 4). L'Ile composée de deux bancs de sable, l'un en amont, la grande Ile, l'autre en aval, la petite Ile, ne fut consolidée que tardivement. Mais conformément à beaucoup d'ouvrages similaires, le pont se composait de deux bras d'inégale longueur formant à leur jonction un angle obtu contre le courant (à la hauteur de l'aterrissage de l'Ile).

Au bas de la Cité, à l'entrée du pont, s'élevait la chapelle et l'hôpital de Notre Dame du Pont, déjà mentionnés en 1236². Il ne faut pas confondre cet édifice avec l'hôpital de S^t-Jaques du pont du Rhône de création plus récente. Presque tous les ponts avaient à leur tête une chapelle, située quelquefois sur le passage même, comme à Avignon.

Par tous les détails que nous avons pu obtenir, nous pouvons dire avec certitude que le pont antique du Rhône se composait de piles en pierre de roche avec une superstructure en bois, les chevalets, si souvent indiqués, posés sur la maçonnerie et supportant les traverses et le tablier, sorte de plancher qui fut souvent déplatellé pendant les

<sup>Genève, Arch. d'État, Comptes et mandats, portef. 11 juillet,
novembre 1547, etc.</sup>

² Régeste genevois, nº 703.

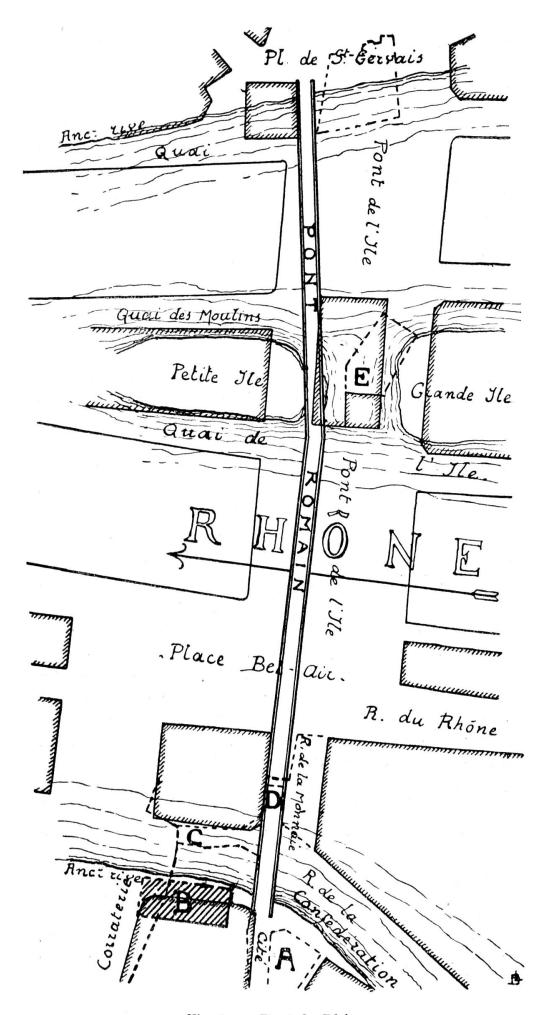


Fig. 4. — Pont du Rhône.

A. N. D. du Pont. B. Massif de maçonnerie. C. Porte de la Corraterie. D. Porte du pont du Rhône. E. Château de l'Ile. troubles ou les guerres pour empêcher la traversée 1. Il n'y a jamais dû y avoir des arcs en pierre, c'est pourquoi au XIVe siècle Aymon du Quart voulut parfaire cet ouvrage. Ce type de pont mixte fut construit en grand nombre par les Romains, particulièrement dans les provinces, sur le Rhin, la Moselle, le Danube et ailleurs sur le Rhône. A Trèves, en 1921, on a retrouvé au nord du pont de pierre déjà connu, un autre pont établi suivant la méthode suivie à Genève 2. Les piles reposaient sur un assemblage de pilotis, il est probable que si l'on avait repéré les pieux dans le Rhône au moment du desséchement, on aurait pu déterminer l'emplacement des culées. Le pont d'Arles avait aussi été construit en partie suivant ce procédé, maconnerie et charpente; il mesurait 286 mètres de longueur. Des exemples similaires se rencontrent à Mayence, Coblence, Cologne et surtout sur le Danube à Turn Severin 3. Ce dernier pont, construit en 104-105, dont l'image est reproduite sur les bas reliefs de la colonne de Trajan, donne, dans des proportions très supérieures l'aspect que devait présenter celui de Genève. Les chevalets sont très visibles.

Il est difficile de se prononcer sur la date de cet ouvrage. Il ne peut pas être contemporain de César, mais nous pensons qu'il a pu être établi vers la fin du 1^{er} siècle ou au début du second, à l'époque de la forte extension de Genève. Celui de Trèves avait des travées beaucoup plus espacées, d'environ 30 mètres; il remonte à 70 ap. J.-C. A Genève, la largeur moyenne du passage était de 5 m. 50, ce qui est conforme aux exemples d'autres ouvrages semblables. L'espacement médiocre des piles indique l'emploi de poutres horizontales reposant directement sur les chevalets, disposition clairement précisée dans les réparations et les contrats. Ajoutons que le système du pont mixte, moins onéreux à

¹ Genève, Arch. d'État, R.C., 7 juin et 30 août 1540 et auparavant dans les comptes de châtelains.

² Bonner Jahrbücher, no 127 (1921), p. 330-334.

³ A. Léger, Les travaux publics au temps des Romains, 1875,
p. 265. Daremberg et Saglio, Dictionnaire des Antiquités, t. IV,
p. 564, 565, fig. 5754.

établir, nécessitait un gros entretien, mais convenait entièrement à des passages exposés en cas de guerre. On pouvait facilement le couper sans endommager le gros œuvre.

Nous voulons encore signaler ici les trouvailles faites en 1916, au bas de la Cité, au moment de la construction du Comptoir d'Escompte ¹. A 3 m. 80 de profondeur (cote 374,15) sous le niveau de la rue Centrale, il a été retrouvé un bétonnage extrêmement dur, entre la rue de la Cité et la Corraterie; il dessinait un rectangle de 5 m. 50 sur env. 18 m. 50. Ce gâteau de béton reposait sur des madriers horizontaux, disposés en grille et fort bien conservés. En dessous le sable pur. Le bois s'était maintenu intact à l'abri de l'air et avait acquis une couleur jaunâtre très curieuse. Ces substructions étaient tout à fait indépendantes des fondations des maisons qui le couvraient, soit des fondations de l'immeuble du moyen âge, la maison Pelletier, démolie en 1852, soit de celui qui était avant 1916 ². Le parcellement du moyen âge nous est connu jusqu'au XIVe siècle; l'alignement du bétonnage ne correspondait en rien avec celui de la rue de la Cité, il en restait éloigné de 7 m. 50. Cette substruction n'a pas pu être déterminée exactement du côté de la Corraterie; elle ne se confond pas avec les murs de fortifications élevés au XIIIe siècle; elle s'étend au delà et beaucoup plus profondément.

Les niveaux de cet ouvrage, par rapport au Rhône, indiquent non pas une digue, mais la base d'une construction antique, certainement importante. Son implantation parallèle à la rive du fleuve, sur la berge primitive, nous incline à penser que nous avons à faire à un monument en rapport avec la tête du pont. Il est prouvé que la nature mouvante du terrain obligeait les constructeurs à consolider ces emplacements. Les bases de Notre-Dame du Pont, au bas de la Cité, retrouvées en 1916, reposaient aussi sur une aire bétonnée, mais moins profonde que le massif voisin, et sans appui de madriers. On peut supposer qu'il ne s'agit

¹ B.H.G., t. IV, p. 284.

² Journal de Genève, 10 mars, 5 avril, 11 mai, 16 mai 1852. Voir aussi le plan Billon (Genève, Arch. d'État).

point d'un quai, — la largeur est trop importante, — mais d'une fortification de basse époque impériale, destinée à défendre l'issue du pont. Dès la fin du IIIe siècle, pendant la période des invasions barbares, Genève dut se fortifier; le Rhône après la rupture du *limes* du Rhin, a, comme nous l'avons dit ailleurs, servi de barrage ¹. Ces substructions pourraient donc être le point de départ des fortifications établies sur la rive gauche du fleuve, en aval de Genève.

En résumé, nous pouvons maintenant nous représenter l'image du pont antique de Genève, dont les débris ont persisté jusqu'au milieu du XVIe siècle, comme un monument imposant avec des piles en pierres de taille portant la charpente du tablier. Ses nombreuses travées enjambaient le lit du Rhône, bien plus large autrefois qu'aujourd'hui, mais aussi de faible profondeur. Sur la rive gauche, en bas de la rue principale de la cité, une tête de pont, probablement fortifiée, vint, au IIIe siècle, compléter cet ensemble. Les derniers vestiges du pont antique ont sombré dans l'oubli, mais aujourd'hui, comme autrefois, son successeur reste le centre de notre circulation urbaine.

¹ L. Blondel, L'enceinte romaine de Genève, dans Genava, II, p. 128.